Le p'tit Val

VALDAMPIERRE
PAYS DE NACRE

Journal municipal n°2025/01 - Juin 2025

Bonjour à toutes et tous,

Construction cantine, périscolaire et préau : « ça démarre ! »

La procédure d'appel d'offres des marchés publics, longue et fastidieuse a donc bien été respectée et nous pouvons désormais avancer. Avec l'aide de notre «Assistant Maître d'Ouvrage (AMO)», toutes les entreprises ont été choisies et notifiées. Elles sont au nombre de onze.

Rappelons que le retard de lancement de procédure n'est pas de notre fait, car il manquait les accords de subventions de l'Etat, celles du département ayant été acquises bien avant. Des modifications de dernière minute du permis de construire ont également rétardé l'avancement du dossier, mais il valait mieux se rendre compte des problèmes en amont pour éviter de futurs désagréments et de coûteux « rattrapages ».

Nous sommes actuellement dans la phase «Préparation de chantier». Les travaux commenceront dès la première semaine de juillet.

Cette construction permettra à notre village de proposer un meilleur accueil des enfants, notablement plus sûr en mettant fin aux transferts sur la route, et offrira de meilleures conditions de travail à tout le personnel.

N'oublions pas que cet investissement important et indispensable, rendra notre commune plus attractive pour les nouvelles générations et, par conséquent, augmentera la valeur de notre patrimoine communal.

Festivités estivales

La kermesse de l'école aura lieu au stade des Marettes le samedi 21 juin, avec le spectacle des enfants le matin, puis jeux et animations toute la journée, organisés par l'association Les P'tits Loups.

Le feu d'artifice sera tiré le samedi 12 juillet, organisé par la commune, avec la traditionnelle retraite aux flambeaux, en espèrant avoir les bonnes conditions météorologiques. Le Comité des Fêtes prévoit, à cette occasion, un repas sur le stade des Marettes.

Un groupe de scouts viendra camper dans les bois du 6 au 23 juillet, avec un projet de développement d'autonomie et de compétences en froissartage (c'est-à-dire, des techniques de constructions de coins de vie en utilisant uniquement bois, ficelles et outils manuels). Vous les croiserez certainement.

Enfin, en septembre, la brocante organisée par l'association des jeunes (Boxe Thaï) aura lieu le dimanche 14. Jeux gonflables et jeux picards seront installés sur la place, et offerts à tous nos jeunes par la commune.

En espèrant vous voir nombreux à ces manisfestations, et au plaisir de vous voir

Eddie Vandenabeele, votre Maire

Informations municipales

Conseil municipal du 11 février 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le règlement intérieur qui fixe, au sein de la commune, les règles relatives notamment à l'organisation du travail (durée du temps de travail, des cycles de travail des différents services et des horaires de travail qui en découlent), à la formation et au compte personnel d'activité, aux congés et absences diverses (modalités de gestion des congés annuels, des ARTT, des comptes épargne temps et des autorisations spéciales d'absences), aux comportements professionnels, au droit de grève, à l'exercice du droit syndical, à l'action sociale, à la santé et à la sécurité au travail.
- DÉCIDE, pour des raisons de sécurité, de vendre le véhicule, en mauvais état constaté lors du passage du contrôle technique, à un professionnel de l'automobile.
- ACCEPTE la reprise du tracteur tondeuse ISEKI TXG en état actuel avec la carte grise pour un montant de 2 500 €TTC auprès de la concession CLASS à Beauvais
- DÉCIDE de verser une aide de 150€ à l'association Envol, située à Bailleul sur Thérain, qui œuvre pour le sauvetage et la préservation des rapaces, compte-tenu de l'intérêt des actions menées par cette association en faveur des espèces autochtones et de la biodiversité.
- DÉCIDE de ne pas verser d'aide à l'association Réagir 60 situé à Beauvais, dont la mission est de venir en aide aux agriculteurs en difficultés de quelques types que ce soit (économique, technique, problème de santé, relations intrafamiliales…).
- DÉCIDE, à deux votes contre, 1 abstention et 5 votes pour, de verser une aide de 150€, à l'école institution du Saint-Esprit à Beauvais, pour un projet humanitaire au Pérou. Un lycéen est venu déposer un document explicatif en mairie. Le conseil municipal a demandé à recevoir un reportage écrit pour le P'tit Val.
- DÉCIDE, à 1 abstention, 7 votes pour, de verser une aide de 200€ à l'association Sportive du Collège le Point du Jour à AUNEUIL, compte-tenu de l'intérêt des activités menées pour les enfants habitant notre commune.
- DÉCIDE de ne pas verser d'aide à l'association Basket Club du Vexin-Thelle, constatant qu'aucun membre de la commune de Valdampierre ne participe au club.
- PROPOSE d'effectuer le diagnostic dans le local du stade Jacques Lopez aux Marettes proposé et intégralement pris en charge par le SE.60, grâce à l'adhésion à la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en Energie et Energie renouvelables (MDE/EnR) ».
- DÉCIDE de retenir l'offre de devis de l'entreprise AMOME d'un montant de 29 988.00€ TTC pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, consistant en une aide technique et juridique pour le projet de construction cantine, périscolaire et préau.
- Question d'un·e administré·e concernant le stationnement gênant des voitures sur la rue du Gal de Gaulle en direction de Ressons-l'Abbaye, M. le Maire précise qu'un devis a été établi pour commander 25 potelets à disposer rue du Gal de Gaulle ainsi qu'au niveau du rond-point de l'école.

Conseil municipal du 18 mars 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le compte financier unique (CFU) 2024, sous la Présidence de Denis BALLERY, le Maire ayant quitté la séance pour le vote.
  Dépenses totales de fonctionnement : 529 180,78 €
  Dépenses totales d'investissement : 319 649,91 €
- DÉCIDE à l'unanimité d'affecter les sommes suivantes au Budget 2025
  287 899.57€ au compte 001
  152 934.32€ au compte 1068
  150 023.91€ au compte 002
- APPROUVE le budget primitif prévisionnel 2025

Budget primitif 2025	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	685 641,40 €	835 665,31 €
Section d'investissement	2 874 481,66 €	2 874 481,66 €

- AUTORISE M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant réelles de chacune des sections
- DÉCIDE de reporter la subvention à l'association des anciens combattants de Valdampierre, constatant qu'aucun projet n'est mentionné.
- DÉCIDE de retenir les propositions de la commission cimetière pour les tarifs pour les des concessions et des cavurnes nouvellement construites.

Durée	Concessions	Cavurnes
30 ans	350 €	600 €
50 ans	450 €	800 €

- DÉCIDE, à 1 abstention et 8 pour, d'adhérer à la compétence optionnelle « vidéoprotection » du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD), afin de s'inscrire dans une démarche de mutualisation avec le Département de l'Oise et d'autres communes du Département, lui permettant de rationaliser et de rendre plus efficace la vidéoprotection sur son territoire, dans le but de renforcer la sécurité de ses administrés.
- ACCEPTE la vente du véhicule MAZDA Immatriculé 411-CBC-60, date de la 1er immatriculation 04/07/2008, à M. SIBILI Arnaud, professionnel de l'automobile, pour un montant de 500€.

Les compte-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles sur notre site Internet ou en mairie.

Conseil municipal du 18 mars 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- FIXE comme suit les contributions communales pour l'année 2025, qui restent inchangées
  - Taxe Foncière (bâti) : 52,70%
  - Taxe Foncière (non bâti) : 42,24%
  - Taxe d'habitation : 14,28%
- APPROUVE la décision modificative au budget 2025. Les recettes étant supérieures aux prévisions, l'excédent sera affecté au budget de fonctionnement, dans les charges à caractère général.
- DÉCIDE, après examen des dossiers de demande et constaté l'argent sur les comptes des associations, de ne pas verser de subventions aux associations Anciens combattants de Valdampierre et Club des aînés de Valdampierre, Néanmoins, les associations ont la possibilité de solliciter une subvention exceptionnelle en cas de besoin en cours d'année.
- APPROUVE l'adhésion de la commune de Valdampierre au groupement de commandes pour l'organisation et l'exploitation d'un service de transport de voyageurs pour des activités sportives, culturelles et touristiques.
- DÉSIGNE la Communauté de Communes des Sablons comme coordonnateur du groupement de commandes et AUTORISE M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- AUTORISE la commune à acquérir les parcelles cadastrales ZI 41 et ZI 42 afin de réaliser une noue qui acheminerait l'eau jusqu'au terrain de la maison au Val de Pouilly (désormais déconstruite) pour en faire un bassin tampon d'écoulement des eaux pluviales.
- FIXE à 1 € le m² l'acquisition de 5650 m² de la parcelle ZI 42 et 3910 m2 pour ZI 41 et AUTORISE M. le Maire à rédiger et signer tous documents afférents à ces ventes. Ces dépenses sont prévues au budget communal 2025. Le Conseil municipal donne pouvoir de signature se rapportant à ces dossiers à M. BENESY Jérôme 1er adjoint, M. le Maire étant rédacteur de l'acte, il ne peut pas signer en tant qu'acquéreur les terrains au nom de la commune.
- ACCEPTE la demande d'installation d'une nouvelle équipe de foot seniors, ainsi que pour les enfants, afin que notre stade Jacques Lopez puisse être utilisé.
- Question d'un·e administré·e concernant le stationnement gênant des voitures sur la rue du Général de Gaulle en direction de Ressons-l'Abbaye, monsieur le Maire précise que l'installation de 25 potelets rue du Général de Gaulle ainsi qu'au niveau du rond-point de l'école sera effectuée prochainement.

La vie du village

Fête de Noël 2024

Le vendredi soir, à la sortie de l'école, les enfants ont pu découvrir avec joie la patinoire installée sur le city stade, et en profiter également le samedi toute la journée.

Le père Noël, arrivé en calèche tiré par l'âne de Jacky Maillard, est venu rencontrer les enfants et faire des photos avec eux. Les P'tits Loups proposaient de quoi se régaler, les bénéfices de ces ventes servent à payer des sorties et activités pour les enfants de l'école. Une belle fête de fin d'année réussie.

Semi-marathon de Valdampierre

Cette année, les courses, organisées par l'Entente Athlétic Club de Méru ont réuni environ 220 participant·es :
41 coureur·ses sur le parcours de 5 km, 43 pour les 10 km et 56 sur le semi-marathon. Une trentaine d'enfants ont également participé sur des parcours de 200 et 800 m, et 17 personnes se sont lancées dans l'épreuve de marche nordique.
Enfin, 35 randonneur·ses ont sillonné les chemins de la commune.

Construction du bâtiment périscolaire

Ça avance ! Une première réunion de chantier a été conduite le 29 avril dernier.

Les travaux de gros œuvre de terrassement sont amenés à démarrer en début d'été. Cette phase risque d'être très bruyante et sera conduite pendant les vacances scolaire afin de ne pas déranger l'école.
Pendant toute la durée des travaux le nombre de places de stationnement en face de l'école sera réduit, par arrêté municipal, pour permettre l'installation des bâtiments de chantier.
Nous vous invitons à utiliser les autres parkings, rue de la place, devant les tennis, en bas de la rue du général Leclerc, etc pendant toute cette période.

Nouveau véhicule communal

L'ancien véhicule utilitaire de la commune, datant de 2008 était en mauvais état et ne pouvait plus passer le contrôle technique. Il a été revendu «pour pièces» à un professionnel de l'automobile et un nouveau véhicule de même type (pick-up avec benne basculante) a été racheté. Il permet aux agents de circuler dans la commune et d'effectuer tous les travaux d'entretien nécessaires.

Travaux Enedis

Enedis a procédé à la rénovation des poteaux de lignes de moyenne tension au Hameau des Marettes.
Ces nouveaux poteaux permettent de rediriger le courant à partir du central départemental de gestion des flux électriques, et ainsi de rétablir le service de distribution plus facilement en cas de coupure, en modifiant le maillage.

Espaces verts

Les agents communaux sont désormais équipés d'une nouvelle tondeuse auto-tractée.
Celle-ci est, contrairement à la précédente, équipée d'une lame de coupe à l'avant, ce qui permet de mieux couper les bordures et de limiter ainsi le temps passé sur les bordures au rotofil.

Eaux pluviales – rue du Val de Pouilly

Les travaux d'aménagement de l'écoulement des eaux pluviales ont été réalisés pour recanaliser les eaux dans leur lit naturel en fond de vallée, où elle s'infiltrera. L'aménagement de la zone boisée aura lieu l'hiver prochain. Ces aménagements, basés sur des techniques hydrauliques douces favorisant l'infiltration des eaux plutôt que leur rétention (cette dernière comportant des risques de débordements) seront réalisés selon les conclusions d'une étude lancée en 2020 auprès de la Chambre d'Agriculture de l'Oise par la Communauté de Communes des Sablons et notre commune, sans attendre la création du syndicat Mixte du Bassin de l'Epte.

Aménagement du cimetière

Notre cimetière ne disposait pas de lieu destiné à accueillir les urnes cinéraires après des obsèques par crémation.
Désormais, douze cavurnes ont été installés autour du Jardin du Souvenir. Il s'agit de petits caveaux, installés en terre. Ils peuvent contenir chacun 4 urnes contenant les cendres d'un ou de plusieurs défunt·es d'une même famille. Ces cavurnes permettent d'offrir un lieu sur lequel les proches peuvent venir se recueillir.

Commémoration du 8 mai 1945

La commémoration du 8 mai 1945, s'est tenue au cimetière devant le monument aux morts.

Les enfants ont chanté sous la direction de Mme Gobillard.

Les vacances au centre de loisirs

Lors des vacances d'avril, nous avons fait une chasse aux Œufs dans Valdampierre village, la récolte a été bonne !

Nous avons également fait deux sorties, une à Cariwood pour faire de l'accrobranche, et l'autre au plan d'eau du Canada. Les deux étaient très sympas !

Attention spectacle !

Les enfants présents les mercredis au centre de loisirs préparent un spectacle chant et danse qui aura lieu **le mardi 10 juin à 19h30** sur le thème du cirque, dans la salle de cantine.

Voyage humanitaire au Pérou

Un enfant du village avait sollicité la commune pour participer au financement d'un voyage humanitaire au Pérou avec son école.

Le conseil municipal a décidé de leur verser une subvention et a reçu une carte du Pérou.

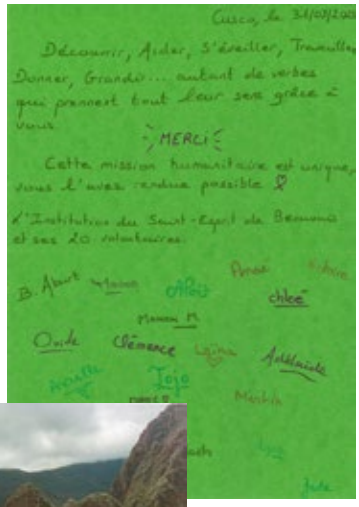

Comité des fêtes

Toujours autant de succès pour le café communal qui se tient chaque premier dimanche du mois.
Le 6 avril, nous avons reçu Benjamin Delamarre, dont la ferme est située à Malassise, pour venir nous présenter ses produits.

Nous étions également présents pour le semi-marathon, où nous avons écoulé 120 saucisses, 70 kg de frites et 80 litres de bière !

Salles des fêtes de La Drenne

À la suite d'une sollicitation de M. le Maire, la commune de La Drenne propose désormais aux habitants de Valdampierre un tarif préférentiel pour la location de leurs salles des fêtes.

	Valdampierre	Villages extérieurs
Salle des villageois capacité 70 personnes Ressons l'Abbaye	550 €	650 €
Salle multifonction Capacité 100 personnes Le Déluge	650 €	800 €

Location du vendredi soir 18h au lundi matin 9h

Le Foodtruck "L'Oliver's Twist" arrive tous les mardis !

À partir du mardi 4 juin, un tout nouveau foodtruck vous donne rendez-vous chaque mardi, au cœur du village, pour vous faire découvrir (ou redécouvrir !) les saveurs authentiques de la Bretagne, avec notre petit twist en plus évidemment ! Au menu :

- Crêpes sucrées garnies de produits frais et gourmands,
- Galettes salées à base de farine de sarrasin, pour tous les goûts,
- Et bien sûr, un accueil chaleureux dans une ambiance conviviale avec une bolée de cidre !

Je m'appelle Olivier, passionné de cuisine bretonne, et j'ai à cœur de vous proposer des produits faits maison, préparés sur place, avec des ingrédients de qualité.

Où me trouver ? **Sur la place du village, chaque mardi à partir de 16h jusqu'à 21h.**
Venez nombreux déguster une crêpe, partager un moment de gourmandise et soutenir ce projet local et artisanal soutenue par M. le Maire.

À très bientôt sous le drapeau breton !

Soins aux oiseaux sauvages

Chaque année, notre commune accorde une subvention à l'association ENVOL, installée à Bailleul-sur-Thérain, et unique dans l'Oise, qui recueille des oiseaux sauvages blessés. L'oiseau qui est apporté au centre E.N.VO.L. y reçoit gratuitement les soins appropriés, avant d'être rééduqué et relâché.

- A son arrivée, l'oiseau blessé est inscrit sur un registre contrôlable par les autorités. Il est ensuite pesé et examiné afin d'établir un diagnostic.
- Au premier stade d'hospitalisation, l'oiseau est isolé dans un box et fait l'objet d'une surveillance attentive.
- Aussitôt que son état sanitaire le permet, l'oiseau est placé dans une des quatre volières de rééducation.
- Le centre dispose d'une infirmerie comprenant une salle de soins et une salle de chirurgie adaptées. Un vétérinaire bénévole intervient chaque fois que cela est nécessaire.
- L'oiseau est relâché quand ses blessures sont totalement guéries, qu'il a retrouvé une forme optimale et qu'il peut se nourrir seul.

Que faire si vous trouvez un oiseau blessé ?

Appeler rapidement Éric, responsable du centre de soins, au **06.82.48.07.11**, pour savoir s'il peut prendre en charge l'oiseau, ne vous déplacez surtout pas avant d'avoir eu son accord.
Il soigne 600 oiseaux et 200 hérissons par an et voue sa vie entière au centre.

- Attention aux serres et au bec chez les rapaces et le héron.
- Immobilisez l'oiseau avec une étoffe (tissu, veste, etc.)
- Placez-le dans un carton aéré ajusté à sa taille afin de limiter ses mouvements (il risquerait de se blesser davantage).
- N'utilisez pas de cage en grillage.
- Ne le forcez ni à manger ni à boire.
- Ne le manipulez pas inutilement, ne l'exhibez pas afin de ne pas augmenter son stress.

Culture & histoire

Il était une fois... La céramique architecturale brayonne

Vous n'êtes probablement pas sans ignorer que nous vivons à proximité du Pays de Bray… Oui, cette grande dépression géologique, dite « boutonnière », qui va, approximativement, de Noailles jusqu'à Dieppe et la Manche et nous fait plonger vers Beauvais et Auneuil depuis le haut de la cuesta du bois de Molle. Elle est très connue internationalement, car c'est l'une des boutonnières les mieux exprimées dans le paysage.
Contrairement à ce que nous voyons aujourd'hui, à l'origine, le futur territoire de la boutonnière était un plissement de terrain montant à 500 ou 600 m de haut et apparu lors de la formation des Alpes françaises, il y a un peu moins de 30 millions d'années. Au niveau de ce pli, les couches géologiques sont obliques (voir schéma). L'érosion a alors progressivement éliminé cette bosse dévoilant les nombreuses couches plus profondes et plus tendres que celles qui la recouvraient, dont les fameuses argiles, matières premières de base des céramistes. L'érosion s'est alors accélérée au niveau de ce pli par rapport aux zones latérales. Un creux (la boutonnière) s'est ainsi formé à la place de la bosse (voir schéma).
Les argiles mises à nue dans cette dépression, sont très variées tant en compositions et textures qu'en couleurs

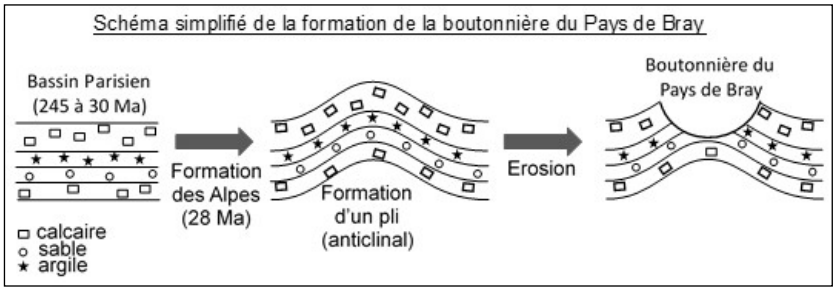

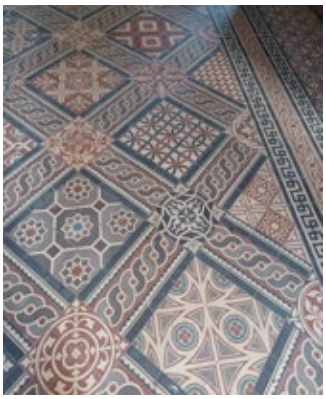

Maison Boulenger : cuisine en sous-sol - motifs d'inspiration médiévale sur la façade - sol de l'entrée. Avril 2025

(jaune, blanche, grise, verte, ocre, rouge, violet, noire…).
Leurs propriétés physiques diffèrent d'une argile à l'autre, offrant ainsi de multiples possibilités d'usages depuis la production des tuiles, tuyaux ou briques jusqu'à la poterie (grès, vernissées, réfractaires…). Cette variabilité dans les argiles est due à leur formation (-140 millions d'années) lors de la sédimentation complexe du Bassin parisien : dépôts par des rivières ou dans des eaux marines calmes, érosion du Massif hercynien* qui bordait le Bassin parisien, … Les humains ont rapidement su identifier ces différentes argiles et comprendre leurs propriétés pour les exploiter au mieux.
Parmi toutes les productions, la céramique** décorative et architecturale fut l'un des fleurons de l'est du Pays de Bray (Ponchon, la Chapelle-aux-Pots, Beauvais, Auneuil) et reste encore aujourd'hui un marqueur fort du territoire. Elle succéda à une autre production qui avait fait la renommée du Pays de Bray : le grès***.
En effet, grâce à la disponibilité d'une argile de grande qualité aisément exploitable (terme très relatif quand il s'agissait de tout faire manuellement !), la céramique décorative et utilitaire en grès est apparue dans le Beauvaisis au XIVème siècle et sa renommée perdura jusqu'à la fin du XIXème. Ces pièces étaient, parfois, décorées de motifs de couleur créés à partir de sels métalliques (p.ex., le cobalt donnant du « bleuté »).
Ces productions de qualité, en grès, firent leur chemin et la découverte de terre à faïence à Goincourt permit de diversifier les productions. L'heure de gloire d'Auneuil était proche et les frères Boulenger, Joseph-Achille et Jean-Baptiste n'y furent pas pour rien, voire beaucoup ! Leurs recherches, innovations techniques (facilitées par les emblématiques machines à vapeur du XIXème siècle) et l'obtention de prix lors d'expositions internationales assurèrent la prospérité de l'entreprise jusqu'au début du XXème siècle. Ils produisaient, notamment, des carreaux décoratifs (muraux ou de sol) à motifs « incrustés » grâce à l'invention d'une technique de remplissage des creux des moulages sur la terre crue (avant cuisson) avec de la barbotine (terre colorée liquéfiée). Les découvertes archéologiques aidant, la mode des motifs « médiévaux » fit les beaux jours de ces carreaux en grès cérame.
Bien entendu, ce marché florissant stimula la concurrence entre les entreprises « céramistes » de la région et elles se mirent à rivaliser pour mettre en valeur et faire connaître leurs productions à travers l'Europe. Les frères Boulenger tirèrent profit de la proximité de leurs usines avec la voie ferrée Beauvais-Gisors (démontée de nos jours et remplacée par une « voie verte » pour piétons et cyclistes) pour créer un catalogue géant de leur savoir-faire. Ils décorèrent leurs bâtiments industriels, la maison du directeur mais aussi leur propre maison et tous les bâtiments alentours avec leurs productions pour qu'elles soient admirées « ad-libitum » par tout un chacun et, en particulier, les voyageurs qui empruntaient la voie ferrée.
C'est ainsi qu'est née la « Maison Boulenger », considérée aujourd'hui comme le plus beau « bâtiment-catalogue » d'Europe. Ce monument historique existe toujours à Auneuil, Avenue du Mal Foch, en face de la rue de la gare. Cette remarquable « maison de maître », dans son « jus » et qui fut, au mitan du XXème siècle, une école municipale de musique, est aujourd'hui propriété de la commune d'Auneuil et peut se visiter lors des journées du patrimoine. L'Association Mémoire et Bâtis d'Auneuil **** est très active pour animer et préserver ce joyau brayon qui mérite toute notre attention et intérêt pour les témoignages architecturaux du splendide passé céramiste de notre région.

Ecrit à deux mains par Stéphane Peineau, Association Profondhis de Troussures, et Philippe Louet

* Les restes encore visibles du Massif hercynien sont le Massif armoricain (situé au niveau de l'actuelle Bretagne), le Massif central, les Vosges…
** Céramique : appellation générique qui désigne les productions réalisées à partir d'argiles ayant subi une ou plusieurs cuissons
*** Attention, ne pas confondre le grès issu de la cuisson d'argile à plus de 1200 °C et la roche sédimentaire détritique aussi nommée « grès »
**** Les auteurs remercient cette association qui leur a ouvert les portes de la « Maison Boulenger » en avril 2025. "Mémoire et Bâtis d'Auneuil " s'est fixée pour mission de faire vivre et entretenir le patrimoine et la mémoire historique d'Auneuil. Pour la contacter : 06 26 84 02 19

Horaires d'ouverture Agence Postale

Lundi	8h30 - 12h00
Mardi	15h00 - 19h00
Mercredi	8h30 - 12h00
Jeudi	8h30 - 12h00
Vendredi	14h00 - 18h00

Horaires d'ouverture Mairie

Lundi		/ 16h00 - 18h00
Mardi	8h30 - 12h30	/ 18h00 - 19h00
Vendredi	8h00 - 12h30	/ 13h30 - 17h00

Permanence des élus

Mardi	18h00 - 19h00
Samedi (semaines paires)	9h30 - 12h00

Inscriptions recensement citoyen

Pensez à venir vous faire recenser à la Mairie, dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire, avec vos livret de famille, carte d'identité et justificatif de domicile.

Horaires des activités bruyantes

Merci de respecter les horaires autorisés pour les tontes et travaux bruyants. Pensez à vos voisin·es !

- En semaine de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Brûlage

Nous vous rappelons que le brûlage des déchets est formellement interdit. La collecte des déchets verts a lieu tous les mardis dans les bacs appropriés fournis par la Communauté de Commune des Sablons, ou vous pouvez aller directement en déchetterie

Déchetteries

Laboissière en Thelle - Lieu-dit "La rue Roquette"
Lundi : 14h à 18h
Mardi, mercredi, vendredi, samedi : 9h - 12h / 14h - 18h

Méru - Rue du 11 mai 1967
Mardi au samedi : 9h - 12h / 14h - 18h
Dimanche : 9h - 12h

Auneuil - Rue de la Sablière, ZI d'Auneuil
Lundi au samedi : 9h - 12h50 / 14h - 17h50

Agenda

- **15 juin : Concours de pétanque du Comité des Fêtes**
- **21 juin : Spectacle de l'école et kermesse**
- **29 juin : Repas des aînés**
- **12 juillet : Retraite aux flambeaux, feu d'artifice et restauration au stade**
- **14 septembre : Brocante**

Boîtes aux lettres

La Poste cherche à optimiser les boîtes aux lettres, et supprime, dans toutes les communes, celles qui sont peu utilisées.
Les boîtes suivantes seront supprimées : Rue du Général Leclerc, Hameau les Marettes, Rue du Val de Pouilly.
La grande boîte jaune, rue de l'Église, sera la seule à être opérationnelle sur la commune.

Permis de travaux

Nous vous rappelons que **toute construction visible (clôture, abri de jardin,...), ainsi que toute modification visible dans l'existant doivent faire l'objet d'une demande de travaux.**
Cette demande est totalement gratuite, les frais d'étude étant pris en charge par la Commune. Nous vous demandons donc de venir en mairie ou de faire une demande en ligne via le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) de la CC des Sablons, avant de démarrer vos travaux.

Inscriptions listes électorales

Nouveaux, nouvelles venu·es, jeunes adultes, pensez à venir vous inscrire sur les listes électorales, muni·e d'une pièce d'identité récente et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

La rubrique du petit grincheux

Stationnement : Merci de ne pas stationner sur les trottoirs, ni sur les zones végétalisées.
Pensez aux piéton·nes qui doivent se déporter sur la route, c'est dangereux, notamment pour les enfants et les personnes avec une poussette.

Propriétaires de chiens : Nous vous remercions de ramasser le cas échéant les déjections de votre animal. Pensez aux riverain·es, aux enfants qui fréquentent les trottoirs et espaces de jeux.

Informations

Pour recevoir les informations de la Mairie,
Abonnez-vous à la newsletter

- Connectez-vous à : https://www.valdampierre.fr
- Sur la page d'accueil, allez au bas de la page dans le bandeau jaune. Remplissez votre nom et votre adresse mail, puis cliquez sur « s'abonner ».
- Vous recevrez, à l'adresse saisie, un courriel de demande de confirmation d'inscription.

Le P'tit Val, Journal d'informations de Valdampierre n° 2025/01
Conception, rédaction, coordination, photos, et réalisation : Commission communication, mairie de Valdampierre
2 rue de l'église - 60790 Valdampierre - Tél : 03 44 79 23 02
www.valdampierre.fr
Imprimé par CGL Alphagraph à Auneuil
Tirage à 450 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique